

SEJOUR SKI FEVRIER 2023

Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit votre enfant au séjour ski organisé par la Communauté de Communes, afin d'optimiser le départ de votre enfant, nous vous adressons une notice d'informations.

Séjour ski (du 12/02 au 18/02)

une lampe de poche ou frontal	1
bonnets	2
Sac à dos	1
Paire de gants imperméables de ski	2
Tour de cou	2
un sac pour le linge sale	1
Lunettes de soleil (s'il fait beau)	1
Echarpe	2
Masque de ski	1
Gourde	1
savon ou du gel douche	1
Serviette de table	1
Gants et serviettes	1
Brosse à dents, dentifrice	1
Brosse ou peigne	1
serviettes éponge	1
shampooing, déodorant	1
Crème solaire haute protection	1
Stick pour protéger les lèvres	1
un paquet de mouchoirs	4
pyjama	1
pulls, pantalons	3
Paire de basket	1
Après ski	1
Pantalon de ski ou combinaison	2
sous-vêtements, chaussettes	6
tee-shirts	6
Chaussons ou pantoufles	1
Paire de chaussettes épaisses de ski	5
Polaire	2
Blouson imperméable	1
Collant ou legging ou caleçon de course	2
Important : CARTE D'IDENTITE (en cours de validée)	
FOURNIR UNE COPIE DE LA CARTE VITALE + MUTUELLE	

Le séjour ski se déroule du dimanche 12 février au samedi 18 février 2023.

Lieu d'hébergement :
Chalet La Ferme de la Mense
AILLON LE JEUNE 73340

Restauration : pique-nique pour voyage aller à la charge des parents

Départ : dimanche 12 février à 8h00 de la Communauté de Communes à Thourotte en bus.

Retour : samedi 18 février à 18h00 à la Communauté de Communes à Thourotte.

Les parents doivent accompagner et venir chercher leur enfant à la Communauté de Communes

Remarque : Dans un souci d'organisation et seulement à la demande des parents, les animateurs pourront prendre en charge la gestion de l'argent de poche que vous pourriez confier à votre enfant. Nous vous rappelons que la CC2V n'est pas responsable des pertes ou dégradations de matériel personnel (portable, appareil photo, caméra, lunettes, argent de poche non confié aux animateurs ...)